

Assurance Multifaces

Dommmages aux biens et perte d'exploitation Start-Up du Numérique

LA MEILLEURE ASSURANCE POUR GARANTIR VOS
LOCAUX PROFESSIONNELS, VOS MATÉRIELS ET
PRÉSERVER LA CONTINUITÉ DE VOTRE ACTIVITÉ

Ce programme d'assurance rédigé en « tous risques sauf » se caractérise par son étendue des garanties et sa simplicité de gestion



Risques couverts :

- Incendie et risques annexes, événements climatiques
- Vol (avec ou sans effraction), actes de vandalisme
- Dégâts de eaux
- Bris de machine et matériel informatique
- Dommages électriques
- Bris de glaces
- Perte d'exploitation et frais supplémentaires, carence de fournisseur, carence de client, pénalités contractuelles
- Malveillance informatique

Offre adaptée et complète :

- Couverture de vos biens en tous lieux (que vous en soyez propriétaire, locataire ou garant)
- Aucun moyen de prévention exigé
- Garantie des matériels transportés par vos salariés
- Remplacement des matériels à neuf ou à la valeur de remplacement pour du matériel équivalent, sans vétusté pendant 5 ans
- Accompagnement en cas de Crise majeure (site principal indisponible ou détruit)
- Rédaction du texte de garantie en « tous risques sauf » mode de rédaction le plus large en terme d'étendue de garantie et le plus simple en terme de compréhension

CONTACTEZ-NOUS

Nicolas Hélénon
Directeur de clientèle
tel. 01 53 25 46 25
mob. 06 06 64 77 74
nhelenon@lsngroupe.com

Benoît Lemaire
Directeur de clientèle
tel. 01 53 25 46 27
mob. 06 06 67 70 36
blemaire@lsngroupe.com

NeoTech Assurances
19, rue de Calais
75341 PARIS CEDEX 09

Tableau des Garanties

Multifaces - Dommages aux biens

NATURE DE LA GARANTIE	MONTANTS DES GARANTIES ET DUREE
BIENS IMMOBILIERS	
Risques locatifs Absence ou insuffisance de la garantie de la police de co-propriété	500 000 €
BIENS MOBILIERS	
Biens mobiliers informatiques	20 000 € x 130 %
Autres biens mobiliers	200 € / m ² déclaré (maximum 10.000 €) <u>Avec un maximum de :</u> 20 % de la somme ci-dessus pour le risque vol 2 000 € au titre de la reconstitution d'archives stockées en dehors des sites d'exploitation habituels de l'Assuré
Déplacements professionnels de biens mobiliers	<u>France, Monaco et Corse :</u> 2 000 € par transport effectué par l'Assuré <u>Extension reste du monde :</u> 1 000 €
RESPONSABILITES	
Recours des voisins et des tiers	1 000 000 €
FRAIS ET PERTES	
Frais de reconstitution des supports d'informations non informatiques	Dans la limite du capital défini au titre des « Autres biens mobiliers »
Frais de reconstitution des informations	5 000 € sur 6 mois <u>Avec un maximum de :</u> 2 000 € au titre de la garantie « Sans dommage matériel » y compris au titre de la garantie « Malveillance informatique »
Pertes indirectes forfaitaires	20 % de l'indemnité sur dommages directs
Honoraires d'expert	Barème contractuel
Autres frais et pertes	5 000 € <u>Avec un maximum de :</u> 1 500 € au titre de la garantie des intérêts de découverts bancaires
GARANTIE PERTE D'EXPLOITATION	
Frais supplémentaires, perte de marge brute, carence de fournisseur, pénalités contractuelles	50 000 € sur 24 mois <u>Avec un maximum de :</u> 5 000 € des pénalités contractuelles